



L'accaparement des terres

La course aux terres aggrave la faim dans le monde

Table des matières

Editorial	3
Introduction	
La soif de terres aggrave la faim dans le monde	4-7
L'accaparement des terres viole le droit à l'alimentation	8-11
L'accaparement des terres et les changements climatiques	
Un cercle vicieux	12-15
Accaparement des terres et flux financiers internationaux	
L'implication du secteur financier suisse	16-17
Addax Bioenergy en Sierra Leone	18-19
Exemples et partenaires	
Spéculation foncière au Bénin au détriment des plus démunis	20-22
GRAIN – des travaux de pionnier contre l'accaparement des terres	23
La communauté internationale	
Etat des lieux des tentatives de réglementation sur le plan international	24-27
Bilan et perspectives	
« Situation gagnant-gagnant » ou exploitation unilatérale ?	28-29
Liens et bibliographie	30
Impressum	31

« Malheur à ceux qui joignent champ à champ, jusqu'à prendre toute la place », s'exclame Esaïe. Et Michée se lamente: « Convoitent-ils des champs, ils les volent ». Ces propos des prophètes bibliques viennent à l'esprit lorsque l'on voit que, depuis quelque temps, des investisseurs étrangers achètent en masse des terres agricoles dans des régions pauvres. Une nouvelle expression est apparue pour décrire ce phénomène: « l'accaparement des terres ». Il n'est pourtant pas récent. Le récit de la vigne de Naboth, dont Achab, roi du nord d'Israël au 9^e siècle av. J.-C., s'empare en commettant l'assassinat d'un innocent, est bien connu.

L'accaparement des terres moderne ne constitue pas forcément une violation manifeste de la loi. Il n'est pas non plus toujours associé au recours à la violence physique – contrairement à l'époque des conquêtes coloniales. Il est généralement effectué légalement, sur la base de contrats. Des investisseurs privés, des gouvernements étrangers et des entreprises internationales s'approprient ainsi des millions d'hectares de terres arables dans les pays du Sud. Or, le problème reste le même: les paysans locaux perdent leurs terres et, par là-même, les moyens d'assurer leur subsistance et d'approvisionner leur région. La pratique de l'accaparement des terres a tendance à exacerber la faim dans le monde et à promouvoir l'agriculture industrielle, entraînant des

conséquences sociales et environnementales terribles.

Les gouvernements prêtent souvent main forte dans le bradage de leurs terres agricoles, soit parce qu'ils ne disposent pas d'une réelle marge de négociation, soit parce qu'ils pensent que les investissements massifs étrangers profitent automatiquement à toutes les parties concernées. Malheureusement, ce n'est que rarement le cas. Les paysannes et les paysans locaux perdent non seulement leurs terres, mais également leurs moyens de subsistance, et il est fréquent que les travaux sur les nouvelles grosses plantations industrielles soient effectués par de la main-d'œuvre importée.

Cela ne nourrit pas la population locale: même si les surfaces agricoles sont utilisées pour cultiver des aliments, et non pas à des fins spéculatives ou pour produire des agrocarburants, les rendements sont exportés. Une situation contradictoire: le Soudan, où des millions d'hectares de terres sont mis entre des mains étrangères, est confronté à une grande famine et une large partie de la population dépend de l'aide alimentaire étrangère.

La présente brochure fournit quelques « repères » concernant la toile de fond et les conséquences de l'accaparement des terres et présente des possibilités d'action. Nous devons agir! En effet, pour de nombreuses personnes, la terre est synonyme de vie.



Antonio Hautle

Directeur, *Action de Carême*



Beat Dietschy

Secrétaire général, *Pain pour le prochain*

La soif de terres aggrave la faim dans le monde

Miges Baumann, responsable de la politique de développement, Pain pour le prochain



La location de grandes surfaces agricoles menace l'agriculture paysanne traditionnelle en Ethiopie © Miges Baumann

Un nouveau phénomène menace la souveraineté alimentaire des pays du Sud : l'acquisition des terres. La vente ou la location de terres à d'autres Etats ou à des investisseurs étrangers aggravent la pauvreté et la faim.

Notre véhicule quitte Mojo à toute allure et se dirige vers le Sud-Ouest en traversant le haut plateau éthiopien. Nous longeons une clôture récemment érigée – 5 minutes, 10 minutes, 15 minutes passent. La clôture semble s'étirer à l'infini. Il n'y a pas grand-chose à voir derrière, mis à part quelques arbres et un peu d'herbe. « Il s'agit de terres clôturées destinées aux investisseurs étran-

gers », explique mon accompagnateur. Mon regard balaie cette énorme surface. Nous sommes en 2007.

Deux ans plus tard, le directeur de l'Agence d'investissement agricole éthiopienne, Esaya Kebede, explique que l'Ethiopie a déjà clôturé trois millions d'hectares de terres en vue de les louer à des investisseurs étrangers¹. Cette surface est équivalente à la Belgique. N'oublions pas qu'au moins 6,2 millions d'Ethiopiens, victimes de faim et de sous-alimentation, dépendent de l'aide alimentaire. L'Ethiopie n'est pourtant pas un cas unique : au Soudan, en Zambie, au Mozambique, à Madagascar, au Laos, au Cambodge et dans bien d'autres Etats, la malnutrition dont

souffre la population a atteint des proportions inquiétantes (voir graphique).

La colonisation sous couvert de contrats

Des pays en pleine expansion économique tels que la Chine et l'Inde et quelque 1000 fonds d'investissement et fonds spéculatifs occidentaux (par ex. Passport Capital des Etats-Unis ou PF(LUX)-Agriculture Fund de Pictet en Suisse), ainsi que des banques (par ex. UBS ou Goldman Sachs), achètent ou louent des terres agricoles dans des pays pauvres. Genetic Resources Action International (GRAIN) (voir p.23), une ONG internationale partenaire de *Pain pour le prochain*, a qualifié ce procédé d'« accaparement des terres » pour la première fois en 2008, créant ainsi un nouveau concept. La Banque mondiale et de nombreux gouvernements préfèrent parler d'« investissements agricoles », expression sans connotation néocolonialiste. Or, même Jacques Diouf, le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture (FAO), a récemment mis en garde contre le néocolonialisme associé à cet accaparement des terres. Les procédés modernes sont néanmoins plus subtils qu'à l'époque coloniale. Si, dans le passé, les pays étaient annexés par des armées, ce sont aujourd'hui des juristes qui, pour le compte d'entreprises ou de gouvernements, élaborent des contrats d'achat complexes et opaques. Ces marchés sont souvent conclus dans un cadre quasi légal, fréquemment entaché de corruption et de violations des lois nationales en vigueur.

Des transactions d'une valeur de plusieurs millions

La Banque mondiale estime que les surfaces agricoles négociées, louées ou vendues depuis 2006 en Afrique, en Amérique latine et en Asie s'élèvent à quelque 50 millions d'hectares. Cela correspond à près de la moitié de l'ensemble des terres arables en Chine. Selon les estimations de 2009 de la FAO, la vente de



Commerce de terre cultivable Insécurité alimentaire

- Etats qui achètent ou louent de la terre
- Etats qui vendent ou louent de la terre
- ▲ Faible ou modérée
- ▲ Sérieuse
- ▲ Très sérieuse à grave

Sources: Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires; GRAIN; Index mondial sur la faim 2008



L'accapement des terres est stimulé par la demande croissante d'aliments dans des pays tels que la Chine ...

© Caro Andreas Muhs / Keystone

terres effectuée de cette manière a touché 20 millions d'hectares rien qu'en Afrique. « Les chiffres sont probablement encore bien plus élevés en réalité », affirme GRAIN, qui estime que jusqu'à présent, quelque 100 milliards d'USD ont été dépensés pour financer ces transactions. La Banque mondiale, prudente, parle d'un montant de 50 milliards d'USD.

« L'agriculture industrielle est introduite dans les pays en développement par le biais de l'accapement des terres aux dépens des exploitations familiales, qui sont petites mais productives », affirme avec conviction Henk Hobbelink de GRAIN. Une grande partie du capital investi provient de pays du Sud tels que la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Proche-Orient. La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) estime qu'en 2008, environ 40 pour cent des investissements agricoles transnationaux étaient issus de pays du Sud.

Les crises sont un moteur puissant

Cette nouvelle soif de ressources foncières est imputable aux récentes crises : en raison de la

flambée des prix des aliments en 2008, des gouvernements tributaires des importations ont commencé à considérer la culture vivrière à l'étranger comme une nouvelle stratégie permettant de garantir la sécurité alimentaire de leur pays. Des Etats comme la Chine, l'Inde ou l'Arabie Saoudite ont pris conscience de l'impossibilité de couvrir leur besoin croissant de denrées alimentaires et de fourrage sur le marché international. C'est sur cette toile de fond que des entreprises étatiques et semi-étatiques ont développé le commerce transnational des terres agricoles avec le soutien de leurs gouvernements.

La crise financière a également poussé le secteur financier à s'intéresser aux surfaces cultivables. En pleine crise financière et hypothécaire, l'exploitation des terres a attiré les fonds d'investissement et les fonds spéculatifs ainsi que les banques, présentant de nouvelles possibilités de placement sûres avec un bon potentiel de rendement. Le secteur agricole, les fabricants de machines agricoles ainsi que de nombreuses entreprises semencières et chimiques escomptent aussi des revenus plus

élevés grâce à la culture industrielle sur d'énormes surfaces agricoles.

L'émergence d'une crise mondiale de l'eau entraîne aussi l'augmentation de la demande de terres arables pouvant être facilement irriguées. Enfin, le réchauffement de la planète, qui, en raison des pluies imprévisibles, limite fortement la production d'aliments et d'autres produits agricoles dans certaines régions du monde, est également à l'origine de la hausse de la demande de terres sur lesquelles la production d'aliments est garantie.

Aux dépens des plus démunis

Paradoxalement, un grand nombre de pays qui favorisent les ventes massives de leurs réserves foncières sont touchés par la famine chronique ou par des problèmes de malnutrition largement répandus parmi la population. C'est principalement parce qu'ils sont mus

par des notions de développement erronées que les gouvernements décident malgré tout de mettre de vastes régions à la disposition d'investisseurs étrangers. Ces transactions sont de surcroît souvent marquées par la corruption et l'enrichissement des élites. Certains gouvernements pensent néanmoins que la location et la vente de terres contribuent à augmenter le produit national brut et à engendrer de nouveaux revenus, améliorant ainsi automatiquement le niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dans le cadre de la crise alimentaire, de nombreux pays en développement se sont vu reprocher d'avoir négligé le secteur alimentaire. Il semblerait que certains d'entre eux considèrent que la location et la vente de terres constitue une solution pour promouvoir l'agriculture, indépendamment des graves conséquences sociales, économiques et écologiques.



... et fait perdre leurs moyens de subsistance à des millions de personnes vivant dans les pays du Sud

© Paul Jeffrey EAA

L'accaparement des terres viole le droit à l'alimentation

Ester Wolf, responsable du dossier droit à l'alimentation, Pain pour le prochain

L'accès à la terre et aux ressources naturelles est essentiel pour garantir le droit à l'alimentation. La population rurale, qui ne dispose souvent ni de titres fonciers ni d'influence politique, est cependant particulièrement vulnérable aux saisies de terres.

Le nombre de personnes souffrant de faim et de sous-alimentation a augmenté de manière fulgurante au cours des deux dernières années. C'est un véritable scandale car on produit suffisamment de denrées alimentaires

dans le monde pour nourrir toute la planète. Le phénomène d'accaparement des terres ne fait qu'exacerber le problème de la faim. Il entraîne des structures productives inéquitables pour la culture vivrière, fragilise l'agriculture familiale et nuit à l'environnement.

« L'expansion de l'agriculture industrielle est une mauvaise réponse à la crise alimentaire », met en garde l'ONG internationale GRAIN (voir p.23). La plupart des victimes de la faim et de la sous-alimentation vivent en milieu rural. Il s'agit, en première ligne, de familles paysannes, de sans-terre, de travailleurs et travailleuses agricoles, mais également de familles vivant de la pêche ainsi que de peuples nomades. Ils souffrent de la faim, car ils n'ont pas accès ou sont empêchés d'accéder aux terres arables, aux semences, à l'eau, aux crédits et aux marchés. Ces personnes restent en marge de la société et sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de l'homme, car elles ne disposent d'aucune influence politique.



L'agriculture industrielle est une mauvaise réponse à la crise alimentaire

© Robert Schmid

Le droit foncier traditionnel est menacé

Le rapport sur l'agriculture mondiale (voir encadré p.14) démontre qu'il est indispensable de favoriser l'agriculture paysanne et écologique afin de lutter durablement contre la faim. Pourtant, la communauté internationale n'a toujours pas pris de mesures concrètes à cet effet. D'innombrables exemples montrent que l'accaparement des terres par des investisseurs étrangers a déjà évincé un grand



L'utilisation intensive de pesticides et d'engrais nuit aux populations et à l'environnement

© Robert Schmid

nombre de paysannes et paysans des terres qu'ils utilisent traditionnellement, ou les a empêchés d'y accéder. Les terres accaparées n'offrent que peu de possibilités d'emploi pour la population locale, car elles sont soit fortement mécanisées, soit cultivées par une main-d'œuvre étrangère. Ainsi, la Chine a prévu d'employer 10 000 paysans chinois sur des terres louées au Mozambique. Les savoirs traditionnels locaux relatifs à l'utilisation durable du sol risquent ainsi de disparaître.

Dans de nombreux pays du Sud, ce problème est aggravé par une situation dérégulée de droits fonciers. Un grand nombre de familles cultivent leurs terres depuis des générations sans pour autant détenir de titre de propriété officiel. Souvent exclues des négociations relatives aux contrats fonciers menées entre les élites politiques et les investisseurs, elles sont à la merci de potentats régionaux et de leur gouvernement national. Les perspectives de profit personnel sont également à l'origine du

ralentissement, voire de l'arrêt, des réformes agraires pourtant indispensables. De plus, les violations des droits d'utilisation traditionnels ne sont pas susceptibles d'être sanctionnées en justice.

Destruction des moyens d'existence

A la recherche du profit maximal, les investisseurs misent sur une agriculture industrielle basée sur l'utilisation intensive de pesticides et, fréquemment, de semences génétiquement modifiées. Les produits cultivés sont généralement directement transportés dans le pays d'origine des investisseurs, où ils sont souvent destinés à alimenter le bétail ou transformés en agrocarburants. Pendant ce temps, la faim menace la région de production des aliments ! Considérant que certaines vastes régions sont inutilisées, les gouvernements les cèdent aux investisseurs alors qu'elles constituent le moyen d'existence des peuples nomades. Des

familles de pêcheurs se voient privées de l'accès à leurs zones de pêche: en effet, l'agriculture industrielle utilisant d'énormes quantités d'eau, les installations de production sont construites à proximité de fleuves ou de lacs. Les pesticides utilisés polluent l'eau et anéantissent souvent les poissons.

Violations des droits de l'homme

En ayant recours à l'accaparement des terres, les Etats ou les investisseurs bafouent directement le droit à l'alimentation et les droits de l'homme connexes des populations touchées. En effet, l'accès à la terre et aux ressources naturelles fait partie intégrante du droit à l'alimentation; un droit contraignant puisqu'il est ancré dans le Pacte des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Les Etats ne respectent pas ce droit lorsqu'ils concèdent des terres à des entreprises, détruisant ainsi les moyens de subsistance des populations vivant sur ces terres. L'Etat est tenu de protéger le droit à l'alimentation en empêchant, par exemple, des entreprises d'entraver l'accès existant de la population à l'alimentation. Il est donc chargé d'intervenir lorsque des entreprises étendent leur production à des régions qui ne leur reviennent pas de droit, risquant d'entraîner des expulsions.

De plus, l'Etat est tenu de donner effet au droit à l'alimentation en identifiant les groupes particulièrement vulnérables, tels que les peuples autochtones, et en prenant des mesures pour assurer leur accès à l'alimentation, par exemple en opérant des réformes agraires. Les populations touchées par les transactions foncières doivent être systématiquement consultées et informées.



L'accaparement des terres entrave l'accès d'un grand nombre de peuples nomades aux terrains communaux

© Miges Baumann



Les petits paysans sont impuissants face aux ventes de terres illégales en raison du flou régnant autour du droit foncier et du manque de protection juridique

© Paul Jeffrey EAA

Enfin, et c'est un point important, les gouvernements devraient exiger des entreprises qu'elles ne commettent de violations des droits de l'homme ni dans leur pays ni à l'étranger. Les entreprises multinationales et les institutions financières qui concluent ou financent des transactions relatives aux terres ont, quant à elles, l'obligation de respecter les droits de l'homme. Elles n'ont pas le droit de profiter de la faiblesse d'un Etat pour acquérir des terres aux dépens de la population et de la souveraineté alimentaire du pays.

Renforcer la protection juridique des paysans

Le mouvement paysan international La Via Campesina rappelle que les droits des paysans et des paysannes font souvent l'objet de violations massives sans aucune conséquence pénale. « La crise alimentaire de 2008 a aggravé

cette situation et l'accaparement des terres entraîne de nouvelles violations du droit à l'alimentation », estime Henry Saragih, coordinateur général de La Via Campesina. C'est pourquoi, le mouvement paysan exige une meilleure protection des droits des paysans au niveau international.

Avec le soutien de Centre Europe Tiers Monde (Cetim) et FoodFirst Information and Action Network (FIAN), des partenaires de *Pain pour le prochain*, l'organisation a élaboré une déclaration à cet effet en 2008. Cette dernière a fait l'objet de discussions lors du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en mars 2010². « Cette initiative est un pas important dans la lutte contre l'injustice », souligne Henry Saragih en exhortant les gouvernements à défendre la déclaration. *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* aident leurs partenaires à faire valoir leurs droits et s'engagent en faveur d'une meilleure mise en œuvre des droits de l'homme.

Un cercle vicieux

Marion Künzler, responsable du dossier climat et du droit au développement, Pain pour le prochain



Le changement climatique entraîne des sécheresses à grande échelle et des crises alimentaires dans de nombreux pays du Sud

© Epa Chico Batata, Keystone

Les changements climatiques contribuent à la pénurie des ressources naturelles et, par conséquent, à la vente massive de terres. Cette dernière accentue à son tour les changements climatiques en raison de l'exploitation du sol néfaste pour le climat et limite l'accès des populations locales aux ressources vitales.

« Ils nous ont pris la terre après que nous l'avons labourée [...]. Nous voulons récupérer nos fermes car notre existence en dépend ! Nous mourons de faim et nous ne possédons plus rien », raconte une mère paysanne du Mozambique³. Elle compte parmi les milliers de

personnes de par le monde qui ont perdu leurs terres et, par conséquent, leurs moyens d'existence à cause de l'accaparement des terres. S'ajoutant à la crise alimentaire mondiale, les changements climatiques et ses conséquences – saisons des pluies toujours plus courtes ou montée du niveau des mers – participent également au bradage des terres agricoles.

Population doublement meurtrie

Le gouvernement éthiopien a déjà loué pas moins de 600 000 hectares de terres à plus de 2000 entreprises de Chine, d'Inde, d'Arabie Saoudite et d'autres Etats⁴. Il est à la recherche

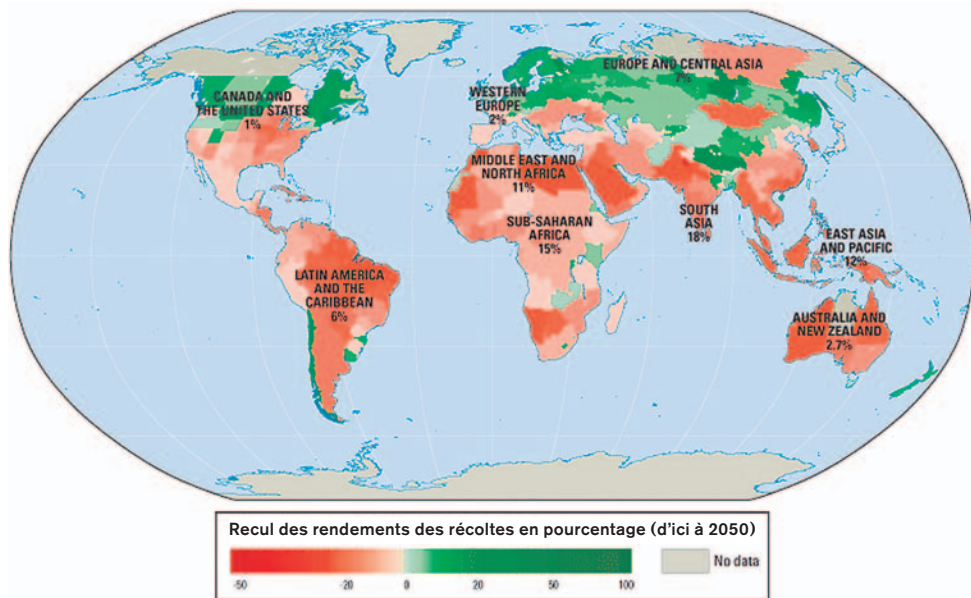
de nouveaux investisseurs pour plus de deux millions d'hectares consacrés à la culture de produits destinés à l'exportation. Pourtant, la population est déjà aux prises avec les effets des changements climatiques, qui ne feront que s'intensifier : des précipitations peu fréquentes, un début de saison des pluies tardif, ainsi que les sécheresses et les infestations parasitaires qui en découlent, sont à l'origine de la diminution des récoltes, de la récurrence des famines et de la malnutrition très répandue. Environ 85 pour cent de la population éthiopienne cultive ses propres denrées alimentaires, principalement en culture pluviale, et dépend des terres arables. Ces personnes sont les premières victimes du bradage des terres

et des conséquences des changements climatiques.

Accès restreint à l'eau

Les terres les plus convoitées se trouvent dans les régions faciles à irriguer pour l'agriculture industrielle. La population en souffre car elle dépend également des terres facilement irrigables pour assurer ses moyens d'existence. La pénurie des réserves d'eau imputable à l'agriculture industrielle grosse consommatrice d'eau et aux changements climatiques ne fait qu'aggraver la situation. Le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit qu'en 2020, entre 75 et 250

Le changement climatique causera un recul du rendement agricole dans la plupart des pays d'ici à 2050 (si les méthodes de culture ne changent pas)



Les couleurs signalent les changements prévus dans le rendement des onze produits agricoles les plus importants (blé, riz, maïs, millet, petits pois, betterave sucrière, patates douces, graines de soja, arachides, tournesol et colza) de 2046 à 2055 comparé à la période 1996-2005. La base de calcul tient compte des changements de température et de précipitations, ainsi que de l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Les chiffres indiqués sur les continents montrent la part de l'agriculture dans le produit national brut (sans l'Afrique du Sud, celle-ci s'élèverait à 23% pour l'Afrique subsaharienne).

Source : Müller et autres 2009, Banque mondiale 2008c.



La culture de noix de Jatropha utilisées pour produire des agrocarburants rencontre un succès croissant en Afrique
© Yetsa A. Tuakli-Wosornu, ZVG par Photoshare

Rapport sur l'agriculture mondiale 2008

Il est indispensable de repenser entièrement la production agricole

Le rapport sur l'agriculture mondiale (Evaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement) de 2008, rédigé par 400 scientifiques et experts internationaux, prescrit une révision intégrale de la production agricole dans le monde. Il a été signé par 58 pays, dont la Suisse.

Le rapport révèle en effet que l'agriculture traditionnelle fondée sur des petites exploitations est considérablement plus respectueuse du climat que l'agro-industrie. En effet, l'utilisation massive de pesticides et d'engrais dans l'agro-industrie nuit non seulement à la santé des travailleurs et travailleuses, mais émet également des gaz à effet de serre nocifs. En revanche, lorsqu'elle est suffisamment soutenue, l'agriculture paysanne traditionnelle est le garant d'une plus grande biodiversité, de stockage de CO₂ dans le sol, d'une utilisation parcimonieuse de l'eau et d'une exploitation durable. Ainsi, elle protège le sol contre l'érosion et les effets des changements climatiques.

Aussi, les experts estiment-ils que la priorité ne devrait plus être accordée à la promotion de l'agro-industrie puisqu'elle a déjà détruit un tiers des sols fertiles du monde entier. Il convient plutôt d'orienter l'agriculture vers la production paysanne, les pratiques durables et respectueuses de l'environnement, et la commercialisation locale.

<http://www.agassessment.org>

millions de personnes pourraient être touchées par une pénurie d'eau en Afrique⁵. De plus, en Afrique, où plus de 70 pour cent de la population dépend de l'agriculture, les rendements agricoles pourraient chuter jusqu'à 50 pour cent d'ici 2020. Si la température augmente de deux degrés Celsius, 200 millions de personnes seront menacées de famine de par le monde.

John Vidal, journaliste spécialiste de l'environnement pour le quotidien britannique «The Guardian», n'y va pas par quatre chemins pour décrire l'absurdité des ventes de terres en Ethiopie: «l'Ethiopie est l'un des pays au monde les plus touchés par la faim, avec plus de 13 millions de personnes nécessitant de l'aide alimentaire. Paradoxalement, le gouvernement propose au moins trois millions d'hectares de ses terres les plus fertiles à certains pays, ou à des personnes parmi les plus riches de la planète, afin qu'ils puissent exporter des aliments pour leurs populations⁶».

Paradis ou enfer ?

La situation est similaire en République du Congo. Le gouvernement de ce pays a déjà loué 200 000 hectares de terres à de grands agriculteurs sud-africains pour la culture de maïs et de graines de soja, ainsi que pour l'industrie laitière. Des négociations sont en cours pour plus de 10 millions d'hectares supplémentaires. Les surfaces louées correspondent à 30 pour cent de la surface totale du pays et sont 2,5 fois plus grandes que la Suisse. «Pour nous, la République du Congo est un véritable paradis», explique Theo De Jager, vice-président de l'association des paysans d'Afrique du Sud, Agri SA.

En revanche, les conséquences de l'abandon de l'économie de subsistance au profit des

Les combustibles remplacent les aliments

La forte expansion des agrocarburants est aussi une conséquence des changements climatiques, accentuée par l'accapement des terres. Un rapport de l'ONG internationale ActionAid constate une hausse de la demande de terres pour cultiver des agrocarburants. «L'industrie des agrocarburants en Europe a déjà acquis, ou sollicité, quelque 3,9 millions d'hectares de terres en Afrique», explique Tim Rice, l'auteur du rapport. Rice estime que l'UE doit cultiver 17,5 mio d'hectares si elle veut atteindre son objectif de 10 pour cent d'agrocarburants d'ici 2015.

Pourtant, plusieurs études portent un regard critique sur les effets climatiques et la durabilité des agrocarburants. Une étude mandatée par les Offices fédéraux de l'énergie, de l'environnement et de l'agriculture, qui a eu un fort retentissement, révèle que si les agrocarburants permettent de réduire les gaz à effet de serre de plus de 30 pour cent, la majorité des modes de production causent néanmoins plus de nuisances environnementales que l'essence⁷.

www.petition-agrotreibstoffe.ch

plantations et des monocultures sont moins paradisiaques: en effet, l'agriculture industrielle à grande échelle accélère les changements climatiques et va à l'encontre des exigences formulées dans le rapport sur l'agriculture mondiale de 2008 (voir p. 14). Ce dernier confirme ce que *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* soutiennent depuis des années déjà: l'importance d'une agriculture durable écologique, stimulée essentiellement par la consommation nationale et régionale.

L'implication du secteur financier suisse

Yvan Maillard Ardeni, responsable du dossier marchés financiers, questions bancaires et endettement, Pain pour le prochain



Depuis la crise financière, les terres agricoles sont devenues un objet intéressant d'investissement et de spéculation

© Mario Vedder, Keystone

Le phénomène de l'accaparement des terres a pris ces dernières années un ampleur sans précédent. Après la première vague d'achats de terres par des gouvernements (Etats du Golfe, Corée ou Chine), voici la deuxième vague: celle des investisseurs privés.

Selon GRAIN, une ONG partenaire de Pain pour le prochain qui suit de près ces achats (voir p. 23), « au moins 120 investisseurs sont impliqués dans des achats de terres pour des dizaines de milliards de dollars ».

La crise financière pousse les investisseurs à chercher de nouvelles possibilités d'investissement capables d'apporter un rendement inté-

ressant à long terme. L'achat de terres agricoles fait partie de ces nouvelles opportunités. La demande de plus en plus forte en produits agricoles a pour conséquence directe une augmentation du prix des terres agricoles. Les achats de terres touchent de nombreux pays au Nord, mais aussi au Sud, car le prix des terres y est jusqu'à 30 fois plus faible qu'en Europe.

Les banques participent au bradage

En Suisse, ce sont surtout des banques et des fonds qui sont impliqués dans des projets d'accaparement de terres. Ainsi, Crédit Suisse et UBS ont participé en 2009 à l'émission

d'actions pour le compte de Golden Agri-Resources, le plus grand producteur d'huile de palme au monde qui soit coté en Bourse. Cette entreprise indonésienne accapare de grandes surfaces de forêt tropicale pour y implanter de gigantesques monocultures de palmiers à huile – avec des conséquences graves pour le climat. De plus, on retrouve Golden Agri-Resources dans les fonds que les deux grandes banques proposent à leur clientèle.

Les fonds découvrent l'agriculture

La Suisse abrite un grand nombre de fonds qui ciblent leurs investissements sur l'agriculture et en partie sur l'achat de terres: deux grandes banques privées, Sarasin et Pictet, proposent des fonds centrés sur l'agriculture. Les fonds de Sarasin et Pictet investissent, par exemple, dans le plus gros producteur de sucre brésilien, COSAN, dont une des activités est l'achat de terres et de fermes au Brésil dans le but de profiter de l'augmentation du prix des terrains. COSAN est fortement critiqué pour les conditions de travail proches de l'esclavage dans ses plantations de canne à sucre⁸.

Plusieurs fonds suisses, qu'ils soient classiques ou spéculatifs (hedge funds), investissent dans l'agriculture: GlobalAgriCap à Zurich, GAIA World Agri Fund à Genève, Man Investments (CH) AG à Pfäffikon (SZ). Tous investissent dans des entreprises qui achètent des terrains en Europe, au Kazakhstan, au Brésil ou en Russie.

Les entreprises suivent le mouvement

Certaines entreprises suisses ont également des projets d'acquisition de terres: Glencore, une multinationale suisse active dans le tra-

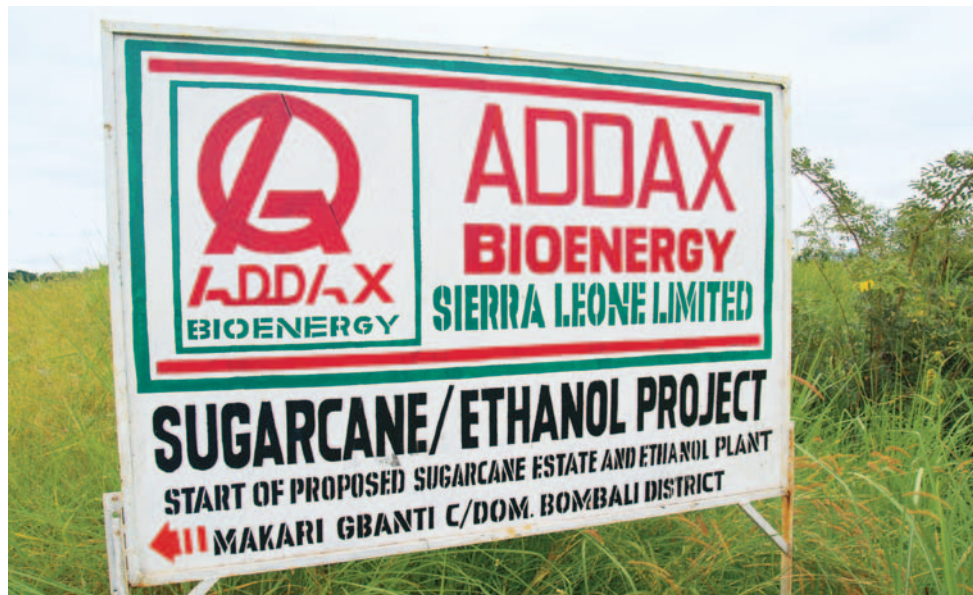
ding de métaux, de pétrole et de produits agricoles, astucieusement basée à Zoug, possède plus de 300 000 hectares de terres agricoles en Australie, au Kazakhstan, au Paraguay, en Russie et en Ukraine. Une autre entreprise, Addax Bioenergy, basée à Genève, a un projet en Sierra Leone, où plus de la moitié de la population souffre de sous-alimentation (voir pp. 18-19).

Plus de transparence

Les projets d'accaparement de terres peuvent entraîner des violations des droits de l'homme, notamment parce que la transparence sur ces projets fait défaut. Les banques qui offrent des fonds dans le domaine agricole, et plus spécialement dans les achats de terres, devraient pouvoir attester qu'une analyse du comportement éthique des entreprises et des projets a été faite. Les investisseurs privés et les caisses de pension devraient pouvoir obtenir l'assurance que leur argent ne sert pas des projets d'accaparement de terres qui privent les populations de leur accès à la terre et à leur subsistance.

Addax Bioenergy en Sierra Leone

Yvan Maillard Ardent, responsable du dossier marchés financiers, questions bancaires et endettement, Pain pour le prochain



Addax Bioenergy: des transactions controversées en Sierra Leone

© Joan Baxter

La Sierra Leone est l'un des pays les plus pauvres du monde. La mainmise sur les terres par des entreprises internationales telles qu'Addax Bioenergy, basée à Genève, risque d'aggraver la faim et la malnutrition dont souffre la population du pays.

Jean-Claude Gandur est un homme d'affaires discret d'origine vaudoise. Cet homme a amassé une fortune estimée à plusieurs milliards de francs dans la production et le commerce de pétrole, notamment grâce à ses contacts avec des dictateurs comme le Nigérian Sani Abacha. Son entreprise, basée à Genève, est depuis peu sous les feux de la rampe: Addax Bioenergy, créée en 2008, vient de négocier pour un prix dérisoire la

location de 12 500 hectares de terres en Sierra Leone, pour une durée de 100 ans.

Les agrocarburants remplacent l'alimentation

L'objectif est de produire de la canne à sucre qui sera transformée en agrocarburant pour l'exportation vers les marchés européens. Mais le projet d'Addax Bioenergy risque de violer le droit à l'alimentation de milliers de personnes qui utilisent ces terres pour leur subsistance. En effet, les 12 500 hectares qu'Addax Bioenergy va louer font vivre plus de 17 000 personnes de la culture du riz, du manioc et des légumes. De plus, la culture industrielle de la canne à sucre est faite à grand renfort de pesticides et d'engrais dont

on connaît les conséquences dévastatrices pour les terres à long terme.

L'étude d'impact confirme les effets négatifs

Addax Bioenergy a mandaté un bureau de consultants afin de réaliser une étude de l'impact social et environnemental du projet. L'expertise de plusieurs centaines de pages arrive à la conclusion qu'il y aura suffisamment de terres pour produire de la canne à sucre et assurer la subsistance des populations... tout en avertissant qu'il était « extrêmement difficile de calculer le nombre de personnes affectées ». L'étude évoque des opportunités et des risques pour les populations concernées. D'un côté, deux mille emplois fixes et autant d'emplois saisonniers seront créés par les plantations et la raffinerie. D'un autre côté, de nombreuses personnes devront trouver d'autres terres à cultiver. Cette pression risque d'augmenter la déforestation ou les conflits avec d'autres cultivateurs.

Voix critiques

La journaliste canadienne spécialiste de l'Afrique, Joan Baxter, a mené une enquête sur le terrain⁹ basée sur de nombreuses interviews. Alors que l'étude d'impact qualifie la qualité des terrains à louer de « dégradée », une vulgarisatrice agricole interrogée par Joan Baxter affirme : « ceci est un pur mensonge, notre sol est très fertile, nos plantes poussent sans engrais. Tout notre riz est du riz biologique ». Bien que l'entreprise déclare avoir organisé de nombreuses séances d'information, la journaliste Joan Baxter affirme : « de nombreux agriculteurs ne sont pas informés du fait qu'ils vont perdre leurs terres. Ils

sont inquiets mais très peu osent protester contre un projet soutenu par les élites politiques ».

Emplois

Addax Bioenergy affirme que le projet apportera de nombreux bénéfices, notamment par la création de 4000 emplois. Néanmoins, environ la moitié seront des emplois saisonniers. Et Theophilus Gbenda, journaliste sierra léonais, voit le risque que « le salaire d'un ouvrier ne suffise pas à nourrir sa famille, alors que ses champs le lui permettaient. » L'entreprise a également obtenu du gouvernement une exemption d'impôts sur dix ans, alors que, d'après un article du Temps, le projet est censé générer un confortable retour sur investissement de 15%. La question du dédommagement des paysans est également délicate. Même s'ils devaient être dédommagés, le risque de détournement est élevé, étant donné que le pays connaît une corruption endémique.

Qui seront les bénéficiaires ?

Le projet d'Addax Bioenergy pose ainsi de nombreuses questions : qui seront les principaux bénéficiaires ? Les investisseurs ? Les élites politiques qui ont négocié le contrat avec Addax ? Ou également les populations locales ? Adrian Bebb, coordinateur de campagne auprès des Amis de la Terre – Europe, estime de son côté que le risque est grand que les Africains « perdent leurs terres, leurs moyens de subsistance et leur environnement naturel, pour que les voitures en Europe puissent rouler avec du biocarburant ».

Spéculation foncière au Bénin au détriment des plus démunis

Ester Wolf, responsable du dossier droit à l'alimentation, Pain pour le prochain



Terres en friche à Didja : de grandes surfaces fertiles sont laissées en friche à cause de la spéculation sur les terres

© Synergie Paysanne, Bénin

Au Bénin, alors que de nombreux petits paysans souffrant de faim sont contraints de vendre leurs terres, ces dernières sont devenues l'objet de spéculations et laissées en friche. Pain pour le prochain soutient l'association Synergie Paysanne (SYNPA) dans sa lutte contre l'accaparement des terres.

Au Bénin, en Afrique de l'Ouest, on observe depuis quelque temps une augmentation massive des achats de terres agricoles. En général, les transactions foncières passent par des intermédiaires agissant pour le compte de riches acteurs privés ou d'entreprises étrangères. La majorité des huit millions d'habitants du Bénin sont des petits paysans et paysannes. La plupart d'entre eux ne savent ni lire ni écrire et un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté. Selon les estimations du Programme

alimentaire mondial (PAM), la malnutrition touche près de 20 pour cent de la population et, en particulier, les femmes.

Zou est l'une des régions qui compte le plus d'enfants de moins de cinq ans souffrant de sous-alimentation chronique. Elle est pourtant le grenier à blé du Bénin. Ce pays d'Afrique occidentale pourrait produire suffisamment d'aliments pour nourrir l'ensemble de la population. Or, les importations de céréales à bas prix provenant des pays voisins et l'importation de riz d'Asie menacent la production locale.

« Tandis que les petits paysans locaux sont contraints de vendre leurs terres car ils n'ont pas les moyens de les cultiver, de grandes surfaces fertiles achetées par des tiers sont en jachère », explique Nestor Mahinou de SYNPA. Les nouveaux propriétaires laissent à dessein les terres en friche, en attendant que



© Synergie Paysanne, Bénin

les prix montent, afin d'engranger des profits en les revendant à des investisseurs. Beaucoup de familles paysannes, contraintes par la pauvreté de vendre leurs terres, sont trompées par les acheteurs qui leur font miroiter des gains élevés.

Elles en sont réduites à une misère grandissante et le nombre de personnes souffrant de faim et de sous-alimentation ne fait que croître. Beaucoup d'entre elles n'ont d'autre choix que de travailler dans des grandes plantations ou de migrer dans les villes. Dans les plantations, elles n'obtiennent généralement qu'un travail temporaire dans des conditions précaires. Les villes, quant à elles, n'offrent pas suffisamment d'emplois.

Perte des moyens d'existence

SYNPA a mené une étude représentative sur la vente des terres dans la commune de Djidja, dans la région de Zou¹⁰. Huit des dix terres vendues servaient auparavant à la production alimentaire locale. Des employés de l'Etat, des dirigeants politiques, des investisseurs privés et des entreprises figurent parmi les acheteurs. SYNPA n'a pas été en mesure de rencontrer les acheteurs ou, le cas échéant, leurs intermédiaires, car ceux-ci préféreraient conserver l'anonymat. Quarante-vingt dix pour cent de la population interrogée est convaincue que ces terres n'ont pas été vendues dans

l'intérêt des vendeurs. En effet, les prix actuels des terres sont relativement bas et l'argent que les propriétaires reçoivent en échange de leur terre est vite dépensé. Mais leurs moyens d'existence et leur source d'alimentation sont perdus à jamais.

Toutes les surfaces accaparées à Djidja sont à présent en friche. C'est un signe clair que les achats ont été principalement effectués à des fins spéculatives. Les achats de terres ne sont toutefois pas dûment enregistrés, ce qui constitue un problème majeur. Les gros achats de terres sont souvent conclus sous la table sans être enregistrés officiellement. « Le secteur rural ne saurait se développer réellement et permettre la réduction de la pauvreté sans le règlement des problèmes liés au foncier », estime Mahinou. Par ailleurs, il est essentiel

Synergie Paysanne s'engage en faveur de

- l'information de la population rurale concernant les risques liés à la vente des terres
- l'introduction d'une législation nationale claire régissant l'achat et la vente des terres
- l'introduction d'un plan de développement du milieu rural et de l'économie locale (par ex. microcrédits pour l'agriculture familiale)
- l'introduction de règles claires relatives à la vente des terres au niveau communal (par ex. prélèvement d'un impôt auprès du vendeur, explication des motifs de l'achat, présentation d'un plan d'utilisation des terres et limitation de la surface totale mise en vente)
- l'enregistrement des terres
- l'encouragement et la formation des jeunes en milieu rural



Au Bénin, beaucoup de femmes sont contraintes de chercher du travail dans les villes après avoir perdu leurs terres © ZVG

d'investir dans l'agriculture et dans des infrastructures permettant aux producteurs de transporter leurs marchandises vers les marchés locaux. Cela permettrait à la population locale d'avoir un revenu décent et régulier.

Les femmes sont les premières victimes

Au Bénin, comme dans la plupart des pays touchés par l'accaparement des terres, les femmes sont les premières victimes des répercussions négatives de ce phénomène. Elles produisent plus de la moitié de tous les aliments de base à l'échelle mondiale. Dans plusieurs pays africains, jusqu'à 60 pour cent des ménages paysans sont gérés exclusivement par des femmes. Les femmes ont généralement l'entière responsabilité de subvenir aux besoins de leurs familles. Or, la plupart d'entre elles ne possèdent pas de titre de propriété foncière pour les terres qu'elles cultivent. L'étude de SYNPA montre que les femmes sont victimes de discrimination en matière de

propriété foncière. Dans de nombreux pays, elles n'ont pas le droit de posséder des terres, soit en vertu de la loi, soit selon le droit coutumier traditionnel, comme c'est le cas au Bénin. Etant donné qu'elles ne disposent d'aucun titre, elles sont les premières à être expulsées sans peine des terres qui alimentent leurs familles. En général, elles n'ont alors plus d'autre choix que de travailler sur des plantations ou de migrer dans les villes à la recherche d'un emploi.

Lorsqu'elles trouvent du travail, elles reçoivent des salaires considérablement moins élevés que leurs collègues masculins, dont les revenus sont pourtant déjà bas. Les contrats fixes et les prestations sociales sont rares dans les pays du Sud. Les femmes enceintes perdent souvent leur emploi et se retrouvent les mains vides. Cette situation tragique est illustrée par le fait que la plupart des victimes de la faim vivent dans les régions rurales et 70 pour cent d'entre elles sont des femmes et des filles.

GRAIN – des travaux de pionnier contre l'accaparement des terres

L'ONG internationale GRAIN a fait œuvre de pionnière en réunissant systématiquement des informations sur l'accaparement des terres et en attirant l'attention de l'opinion publique sur ce phénomène. Le partenaire de *Pain pour le prochain* présente ici ses activités.

« Le système international de production alimentaire mis en œuvre au cours des dernières décennies est axé sur des programmes d'ajustement structurel, des accords commerciaux et des projets reposant sur la «révolution verte»¹¹. L'objectif n'a jamais été de soutenir les paysannes et les paysans. Alors que le nombre de personnes souffrant de faim a augmenté de plusieurs millions, l'industrie agro-alimentaire et les spéculateurs financiers engrangent des profits inédits. C'est là la véritable raison de cette course à la terre.

En octobre 2008, GRAIN a publié un rapport dans lequel l'expression de « Land Grabbing » (accaparement des terres) est apparue pour la première fois. Le rapport s'appuyait sur 100 cas pour démontrer ce phénomène. Peu après, on apprenait qu'une filiale de l'entreprise commerciale et d'investissement Daewoo avait l'intention de louer la moitié des terres arables de Madagascar, afin de produire des aliments pour la Corée du Sud. Cette nouvelle a eu un effet retentissant : la négociation menée par Daewoo a déclenché un véritable intérêt public et les médias ont démontré, en s'appuyant sur l'étude de GRAIN, qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène isolé.

Depuis la publication du rapport, GRAIN collabore avec des mouvements sociaux dans

l'objectif de mettre un terme à cette mainmise sur les terres. Un nombre croissant de groupes commencent à critiquer leurs gouvernements lorsque ces derniers vendent ou louent des terres à des investisseurs étrangers. Des organisations paysannes au Mali et au Bénin (par ex. Synergie Paysanne) mènent des études démontrant les effets négatifs de l'accaparement des terres. GRAIN poursuit, elle aussi, ses travaux d'analyse. Dans son rapport « Les nouveaux propriétaires fonciers »¹², elle énumère 120 structures d'investissement qui participent à l'accaparement des terres suite à la crise financière.

GRAIN a créé www.farmlandgrab.org, une plate-forme en-ligne d'informations et d'analyses sur ce sujet. Le site, qui accueille 1000 visiteurs chaque jour, est devenu une vraie référence pour les médias, les mouvements sociaux et même pour le secteur privé.

Il nous tient à cœur de montrer que les investisseurs profitent de la faim dans le monde puisque les achats massifs de terres montent en flèche. Jusqu'à présent, l'attention était principalement portée sur les gouvernements. En réalité, il faudrait s'intéresser en priorité aux acteurs privés. Les situations avantageuses pour tous (« gagnant-gagnant ») évoquées dans le cadre de l'accaparement des terres sont une illusion, contrairement à ce que prétendent la Banque mondiale et d'autres institutions. Ces initiatives sont un leurre et visent en premier lieu à mettre un terme aux controverses politiques. »

www.grain.org

Etat des lieux des tentatives de réglementation sur le plan international

Ester Wolf, responsable du dossier droit à l'alimentation, Pain pour le prochain

A présent, divers acteurs, dont des institutions de l'ONU et la Banque mondiale, abordent le problème de la vente des terres également au niveau international. Ils se heurtent à la difficulté de mettre en place des réglementations et des conditions-cadres avantageuses pour tous.

Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme, en mars 2010, dans lequel il expose 11 principes¹³. Le respect de ces principes constituerait « un ensemble de normes mini-

males garantissant le respect des droits de l'homme sur lesquelles devraient se fonder l'achat ou la location de terres à grande échelle ». De Schutter souligne que ces principes sont contraignants puisqu'ils reposent sur le droit international. Les Etats d'origine des investisseurs privés ont également l'obligation de réglementer la conduite de ces investisseurs à l'étranger, en particulier si l'Etat d'accueil ne semble pas désireux ou capable de le faire.

« J'insiste sur le fait que ces principes sont des principes minimaux. Cela signifie qu'un investissement à grande échelle dans des terres ne



Olivier de Schutter, le rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, exige que les transactions foncières soient respectueuses des droits de l'homme

© Alessandra Benedetti, FAO

sera pas nécessairement justifié, même s'il est conforme aux différents principes énumérés », souligne clairement de Schutter. Les onze principes peuvent néanmoins servir de base pour

l'élaboration de lignes directrices ou de règlements aux niveaux régional et international. « Ni les Etats hôtes ni les investisseurs ne doivent toutefois attendre que ces directives soient

Les principes minimaux selon Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation (2010)

Résumé des 11 principes

1. Toutes les négociations relatives aux terres doivent être menées en toute *transparence* et avec la participation des populations locales.
2. Le changement de propriété ou d'utilisation des terres ne peut se faire qu'avec le *consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause*, des populations locales. Les expulsions sont à éviter. Si cela n'est pas possible, les personnes concernées doivent être dédommagées de manière adéquate et avoir accès à des voies de recours.
3. Les gouvernements doivent adopter un *cadre juridique* reconnaissant et protégeant les *titres de propriété* des communautés locales.
4. Les populations locales doivent profiter à long terme des investissements. La pratique de l'agriculture contractuelle, liée à des conditions spécifiques, est préférable à la location ou à la vente de terres.
5. La priorité doit être donnée à une *agriculture* créatrice de *nombreux emplois* et garante de revenus décents. Les populations locales doivent profiter des emplois.
6. Les investisseurs et les gouvernements doivent faire en sorte que les modes de production agricole soient *respectueux de l'environnement*.
7. Les *obligations des investisseurs* doivent être définies clairement à l'avance afin de garantir la durabilité des investissements et le respect des droits de l'homme. Il convient d'instaurer un régime d'*évaluation régulière*.
8. En cas d'insécurité alimentaire ou de dépendance par rapport aux aliments importés dans le pays d'investissement, un *certain pourcentage de la production doit rester dans le pays en cas de besoin*. Il convient cependant de veiller à ce que les marchés locaux ne soient pas menacés par des produits vendus à des prix de dumping.
9. Avant la conclusion des négociations, des *études d'impacts (évaluation des éventuels effets et incidences des transactions)* doivent être effectuées avec la participation des populations locales. C'est la seule manière de faire en sorte que toutes les personnes concernées profitent de l'investissement.
10. Les Etats doivent reconnaître *le droit des peuples autochtones à la protection de leurs terres et de leurs territoires*. Les gouvernements sont tenus de coopérer avec les peuples autochtones. Sans leur consentement, ils n'ont pas le droit de conclure des accords concernant leurs territoires.
11. Les *droits du travail* des travailleurs ruraux prescrits par l'Organisation internationale du travail (OIT) doivent être respectés et contrôlés.



Siège de la Banque mondiale à Washington: son initiative « gagnant-gagnant » est sévèrement critiquée par les ONG

© Yoshiko Kusano, Keystone

adoptées pour agir dans le respect des droits de l'homme. Ils sont tenus de satisfaire à leurs obligations en matière de droits de l'homme même pour les négociations et les contrats relatifs aux terres qui sont en cours», précise le rapporteur spécial des Nations Unies.

La FAO élabore des lignes directrices pratiques

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met au point des « Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles ». La société civile a été invitée à participer au processus. Cette participation est organisée par la plateforme de coordination CIP¹⁴. Les résultats de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) de 2009 jouent un rôle important dans ce processus¹⁵. Des consultations régionales sont également menées entre des gouvernements et des membres de la société civile en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

L'objectif des directives est de donner aux Etats une orientation et des indications

concrètes pour la mise en œuvre de normes internationales. Les gouvernements bénéficient d'un soutien pour l'élaboration de stratégies, de lois et de programmes garantissant la gestion responsable des terres et permettant de lutter contre la faim. En parallèle, les directives doivent servir d'instrument d'évaluation des mesures prises par les gouvernements.

« Il s'agit d'une initiative importante, en particulier dans le contexte de l'accaparement des terres, car elle s'appuie sur l'appel à des réformes agraires indispensables ainsi que sur le respect des droits de l'homme », explique Sofia Monsalve, coordinatrice du groupe de travail du CIP sur la réforme agraire et les territoires, et responsable des questions liées à la terre à FIAN International. La mise en œuvre des directives constitue néanmoins un défi majeur. Il s'agira de l'un des points les plus importants du processus d'élaboration des directives.

La Banque mondiale cherche des « situations gagnant – gagnant »

La Banque mondiale, un département de la FAO, le Fonds international pour le dévelop-

pement agricole (FIDA) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont lancé une autre initiative en faveur d'investissements agricoles responsables. Ce processus comprend des études et des consultations. Au début de 2010, les initiateurs ont présenté un document de discussion contenant sept principes clés qui devraient être pris en compte lors des futures négociations foncières.

Au fond, la Banque mondiale et ses partenaires considèrent que cette forme d'investissement constitue une chance pour le développement rural dans le Sud. Pourtant, ces organisations admettent elles-mêmes que de nombreux projets agro-industriels de grande envergure se sont soldés par des échecs dans le passé. La Banque mondiale et ses partenaires reconnaissent également que ces inves-

tissements peuvent entraîner des violations des droits de l'homme et la pollution de l'environnement. Cela ne les empêche toutefois pas d'être fermement convaincus qu'il existe des situations où chaque partie est gagnante, investisseurs et populations locales.

La Banque mondiale, la FAO, le FIDA et la CNUCED comptent élaborer des instruments concrets, tels que des codes de bonne conduite, et réunir et publier des exemples positifs (« best practices »). Les initiateurs estiment qu'il est nécessaire d'instaurer des mécanismes de suivi et de contrôle (« monitoring »). Ils attirent néanmoins l'attention sur le fait que les chances de succès concernant l'introduction de mesures de réglementation sont limitées.



Coopération internationale de la société civile: sommet parallèle au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome en 2009

© Martin Remppis, Brot für die Welt

« Situation gagnant-gagnant » ou exploitation unilatérale ?

Ester Wolf, responsable du dossier droit à l'alimentation, Pain pour le prochain



L'agriculture paysanne : un modèle pour l'avenir

© Miges Baumann

« Tous ces discours sur des situations dont tout le monde profite sont tout simplement irréalistes », estime Devlin Kuyek de GRAIN. « Aucun des groupes concernés en Asie et en Afrique avec lesquels nous avons parlé ne prend cette idée de « gagnant-gagnant » au sérieux ». Bien entendu, les investissements dans l'agriculture dont toutes les parties profitent sont souhaitables. Or, il n'existe pas pour l'instant d'exemples montrant que des investissements effectués dans le cadre de l'acapement des terres aient eu des conséquences positives pour les populations. Cela s'explique certainement en grande partie par l'absence d'un cadre réglementaire auquel

seraient soumis les entreprises et les investisseurs privés. Même la Banque mondiale et la FAO, qui pensent qu'une « situation gagnant-gagnant » est possible, admettent qu'il sera presque impossible d'imposer des règlements au secteur privé. Les engagements pris à titre purement volontaire risquent de ne servir qu'à redorer l'image des investisseurs.

Tandis que la recherche d'exemples positifs continue, la course aux terres bat son plein. Jean-Claude Pécelet, journaliste au quotidien « Le Temps », a été invité par Addax Bio-energy en Sierra Leone début 2010 pour voir le projet. Dans son blog, il écrit qu'il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'un projet avantageux

L'engagement de *Pain pour le prochain* et d'*Action de Carême*

- *Pain pour le prochain* a soutenu l'un des premiers grands séminaires d'experts sur l'accaparement des terres en mai 2009 à Genève.
- *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* appuient des projets soutenant les personnes concernées qui luttent contre l'accaparement des terres et favorisant une meilleure protection de leurs droits fonciers (voir pp.20-23).
- *Pain pour le prochain* soutient les activités de GRAIN (voir pp.22-23).
- *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* organisent des campagnes et sensibilisent les mondes politique et économique ainsi que la société à l'aide de publications, de brochures d'information, d'articles, de conférences et de symposiums.
- Les deux œuvres s'engagent ensemble sur le plan politique. Elles participent à des conférences internationales et dialoguent avec les gouvernements, notamment sur la possibilité d'instaurer une responsabilité des entreprises juridiquement contraignante.

pour tous. Mais est-il acceptable vis-à-vis des personnes concernées d'attendre sans agir ?

Privilégier l'agriculture paysanne

Quelles sont les autres solutions ? Selon le rapporteur spécial des Nations Unies, Olivier de Schutter, le plus judicieux serait tout simplement de ne pas vendre ou louer les terres : « Dans la majorité des cas que j'ai examinés, j'ai constaté que les investissements à grande

échelle dans les terres constituaient un avantage pour les investisseurs et les producteurs lorsqu'il n'était PAS nécessaire de modifier les droits fonciers, comme pour l'agriculture contractuelle par exemple. » Or, même avec ces modèles, les producteurs ne sont généralement plus maîtres de leur production et perdent leur souveraineté alimentaire.

Comme le démontre le rapport sur l'agriculture mondiale (p. 14), l'agriculture paysanne, productive et biologique, doit être privilégiée à l'avenir. Il s'agit là d'un investissement bien plus utile pour la majorité des populations du Nord et du Sud que les tentatives d'enjoliver le bradage des terres en le faisant passer pour un modèle de développement.

Que pouvons-nous faire ?

- Poser des questions sur les investissements financiers et exiger de la transparence : « où mon argent est-il investi ? »
- Utiliser la démocratie directe et appuyer des initiatives pertinentes (par ex. signer la pétition de la plate-forme suisse agrocarburants qui exige une meilleure réglementation en matière d'importations d'agrocarburants. Pour signer la pétition en ligne : www.petition-agrotreibstoffe.ch).
- Limiter sa propre consommation d'énergie (par. ex. manger moins de viande et consommer moins de carburant).
- Soutenir l'engagement politique et les projets de *Pain pour le prochain* et d'*Action de Carême* (par. ex. en faisant un don ou en participant à des actions et à des conférences).
- Demander à notre gouvernement de veiller à ce que les accords d'investissement bilatéraux n'alimentent pas l'accaparement des terres.

Références

- 1 www.foodfirst.org/en/node/2657
- 2 www.cetim.ch/fr/documents/cahier_5a.pdf (Cahier critique No 5, Christophe Golay: Les droits des Paysans).
- 3 «Meals per gallon – The impact of industrial biofuels on people and global hunger». Action Aid, 2010.
- 4 «Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa». Cotula et al, 2009, IIED/FAO/IFAD, London/Rome.
- 5 « Changements climatiques 2007, résumé à l'intention des décideurs ». GIEC, OMM/PNUE.
- 6 «How food and water are driving a 21st-century African land grab». www.guardian.co.uk, 7 mars 2009.
- 7 «Ökobilanz von Energieprodukten: ökologische Bewertung von Biotreibstoffen» Empa mandaté par l'Office fédéral de l'énergie, l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de l'agriculture, 2007.
- 8 Voir à ce sujet le rapport de FIAN «Agrofuels in Brazil»: www.fian.org/resources/documents/others/agrofuels-in-brazil
- 9 Joan Baxter, le cas Addax Bioenergy, Le Monde diplomatique, janvier 2010.
- 10 Etude de cas, Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements massifs dans les terres, Bruno ANGSTHELM (CCFD, France), Nestor MAHINOUE et Anna-Maria LUKACS (Synergie Paysanne, Bénin), Synergie Paysanne, Bénin 2010.
- 11 La notion de révolution verte désigne l'intensification de la production basée sur des engrais chimiques, sur l'irrigation à grande échelle et fréquemment sur l'utilisation de semences génétiquement modifiées.
- 12 « Les nouveaux propriétaires fonciers ». GRAIN, octobre 2009. www.grain.org
- 13 Olivier de Schutter (2009): Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme: www.srfood.org
- 14 Le Comité international de planification ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire (CIP) est un vaste réseau d'ONG et d'organisations de la société civile (notamment des mouvements paysans, des communautés de pêcheurs, des peuples autochtones, des syndicats etc.) qui s'engagent ensemble en faveur de la souveraineté alimentaire: www.foodsovereignty.org/new
- 15 La CIRADR (Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural – nouveaux défis et stratégies pour revitaliser les communautés rurales) a eu lieu au Brésil en 2009. Elle a souligné que les réformes agraires jouent un rôle essentiel pour la lutte contre la pauvreté et le droit à l'alimentation: www.icarrd.org

Liens

Alliance Sud

www.alliancesud.ch

Pain pour le prochain

www.ppp.ch

Base de données de la FAO : genre et accès à la terre

www.fao.org/gender/landrights/home

GRAIN – Genetic Resources Action International

<http://www.grain.org>

<http://farmlandgrab.org>

Land Coalition

www.landcoalition.org

3D-Trade – Human Rights – Equitable Economy

www.3dthree.org

Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation

www.srfood.org

Impressum

- Editeurs :* *Pain pour le prochain / Action de Carême*, Lausanne, mai 2010
- Rédaction:* Pascale Schnyder et Ester Wolf
- Auteur-e-s:* Miges Baumann, Marion Künzler, Yvan Maillard Ardent, Ester Wolf
- Traduction:* Nadja Benes
- Graphisme:* Cavelti AG, Druck und Media, Gossau
- Tirage:* 8600 (allemand), 3400 (français)
- Commande:* *Pain pour le prochain*, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne
Tél. 021 614 77 17, fax 021 6 175 175, courriel: ppp@bfa-ppp.ch
Action de Carême, av. du Grammont 7, 1007 Lausanne
Tél. 021 617 88 81, fax 021 617 88 79,
courriel: actiondecareme@fastenopfer.ch
- Prix :* CHF 5.–

Un nouveau phénomène menace les moyens de subsistance des populations du Sud: des gouvernements, des entreprises internationales et des investisseurs achètent en masse et à un rythme assourdissant d'énormes surfaces agricoles. L'accaparement des terres aggrave la faim dans le monde et favorise l'agriculture industrielle, avec des conséquences tragiques aux niveaux social et écologique. Cette édition de *Repères* éclaire le phénomène ainsi que les incidences du bradage effréné des terres pour les personnes concernées. Elle donne une vue d'ensemble des acteurs principaux et des solutions possibles sur le plan national et international.

PAIN POUR LE PROCHAIN

Pain pour le prochain est le service des Eglises protestantes de Suisse pour le développement. Il soutient quelque 350 projets favorisant l'autonomie des bénéficiaires en Asie, en Amérique latine et en Afrique. En matière de politique de développement, *Pain pour le prochain* œuvre pour un système économique international équitable, le droit à l'alimentation, la justice climatique, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des relations financières transparentes.

Pain pour le prochain, Av. du Grammont 9, 1007 Lausanne
Téléphone 021 614 77 17, Fax 021 6 175 175
www.ppp.ch, ppp@bfa-ppp.ch

ACTION DE CARÊME

Action de Carême est l'œuvre d'entraide des catholiques en Suisse. Les 350 projets qu'elle soutient dans 16 pays visent à renforcer les communautés locales dans lesquelles des individus et des familles s'unissent pour améliorer leurs conditions de vie.

Action de Carême s'engage aux niveaux national et international pour de meilleures conditions-cadres facilitant le développement de ces communautés et favorisant la justice.

Action de Carême, Av. du Grammont 7, 1007 Lausanne
Téléphone 021 617 88 81, Fax 021 617 88 79
www.actiondecareme.ch, actiondecareme@fastenopfer.ch

Errata / Appendix

Errata:

S. 18: Addax Bioenergy hat in Sierra Leone Land für einen Zeitraum von **50** und nicht 100 Jahren gepachtet.

Appendix:

Die Firma Addax kritisiert, dass wir auf Seite 18 die Landrente als „Spottpreis“ kommentieren. Unsere Einschätzung kommt daher, weil von den US\$ 12/ha/Jahr, die Addax für das Land pro Hektare bezahlt, die ursprüngliche Nutzer nur US\$ 7.7/ha/Jahr erhalten.

Zum Vergleich: ein Tagesverdienst bei Addax beträgt US\$ 2,3/Tag.

Die jährliche Rente für eine Hektare ist also weniger als der Lohn für vier Arbeitstage.

Nach Aussage der Bevölkerung reichen US\$ 2,3 nicht aus, um eine Familie einen Tag lang zu ernähren.

Erratum:

P. 18 : Addax Bioenergy a loué les terres en Sierra Leone pour **50** ans et non pas 100 ans.

Annexe:

Addax critique le fait que nous qualifions de „prix dérisoire“ le prix payé pour la location de terres. Notre analyse se base sur les faits suivants : sur les US\$ 12/ha/an que paie Addax pour les terres, seuls US\$ 7.7/ha/an reviennent aux utilisateurs traditionnels de la terre.

Par comparaison : un travailleur journalier chez Addax reçoit US\$ 2,3/jour.

La compensation annuelle pour un hectare est donc plus faible que le salaire de 4 jours de travail.

D'après les déclarations de la population, US\$ 2,3 ne suffisent pas pour nourrir une famille durant un jour.